

D'une Solidarité interministérielle

à une solidarité de la « bonne gouvernance »

Lors de ces dernières années, la pratique du travail social sur le terrain montre que la méthodologie individuelle est incapable de faire face aux nouveaux problèmes qui surgissent dans notre société. En revanche, l'application de la méthodologie communautaire nous permet d'affronter et résoudre des sérieux problèmes collectivement en aboutissant la satisfaction des demandes individuelles de nos usagers. A travers cet article, nous essayons de présenter des « flash-idées » sur les programmes de solidarité qui ont affaire entre le ministère de l'intérieur et le ministère des affaires sociales. En second plan, on se base sur ma propre expérience sur le terrain en tant que travailleur social conseiller et en tant que membre de la délégation spéciale de la commune de « Sidi Bou Ali » Sousse, pour proposer d'adopter une stratégie d'intervention sociale dite « la bonne gouvernance ».

I- Solidarité interministérielle

1- Définition de la solidarité.

La solidarité est un concept qui a plusieurs significations avec des sens complexes et en fait on choisit de tirer notre définition suite au décret n°2005-2978 du 08 novembre 2005 qui fixe les attributions du ministère des affaires sociales, de la solidarité et des Tunisiens à l'étranger.

Selon ce décret il y a deux types de solidarité, matérielle et immatérielle. Cette dernière englobe l'encadrement, la consolidation, l'insertion professionnelle et sociale, ... par la solidarité on assure les entraides aussi bien que l'auto-responsabilité.

Ainsi, la population concernée par la solidarité n'est pas seulement celle qui gémit la pauvreté ou l'inégalité ou la marginalisation ou la discrimination ...

2-La politique de la solidarité et la solidarité en politique

Avant la révolution tunisienne « janvier 2011 » la solidarité était l'objet de la politique.

2-1- avant le 14 janvier 2011 :

Les gouverneurs et les délégués, sous l'autorité de ministère de l'intérieur, ont présidé les commissions régionales et locales de plusieurs programmes du ministère des affaires sociales.

Les délégués ont été, aussi, les présidents des commissions locales de la solidarité sociale, les responsables de la distribution des aides pendant la rentrée scolaire, les fêtes religieuses, ... cantonnant ainsi le travailleur social a eu un rôle de second plan.

De fait, il y avait une confusion des rôles et des tâches et l'ambiance de travail pouvait devenir exécrable et conflictuelle entre les travailleurs sociaux et les délégués.

La solidarité présentée par les délégués était une charité dans un contexte d'intervention monarchique. C'était un outil d'exercer un pouvoir sur une population en faible position qui demeure en situation de dépendance. Il n'y avait pas une relation mais un lien de subordination.

Mais la solidarité présentée par le travailleur social est associée à son travail, à sa relation d'aide qui lui lie avec l'utilisateur. Par l'empathie il peut être solidaire et engagé dans une relation d'aide professionnel sans attendre une récompense de cet usager.

C'est une relation binaire établit pour atteindre un objectif bien déterminé et limitée dans le temps.

Il y avait un autre acteur qui a eu un rôle majeur dans ce jeu « de la solidarité », c'est l'Union Tunisienne de la Solidarité Sociale (UTSS), c'est une organisation non gouvernementale. L'union était chargée de certaines missions au nom du ministère des affaires sociales.

2-2- Après 14 janvier 2011.

Malgré l'amélioration des conditions de travail et les changements apportés à la composition des commissions régionales et locales de certains programmes, grâce à la révolution tunisienne, la solidarité oscille toujours entre le ministère des affaires sociales et le ministère de l'intérieur.

Des mesures fortes ont été prises, conjointement avec le projet du ministère lancé pour le renforcement de la législation tunisienne en matière de protection des droits des travailleurs sociaux, mais la résonance de ces changements peut porter l'image d'un travailleur social qui cherche à s'échapper de son propre devoir. Tel que la fixation de la liste des enquêtes et des rapports sociaux réalisés par le corps des travailleurs sociaux à la demande des autres structures publiques, qui a baissé le volume des enquêtes sans les revalorisés.

Partie II : vers la bonne gouvernance :

Notre Société est en mutation, tout est en changement, des problèmes ne cessent d'augmenter et d'émerger. Le service social doit intervenir en adoptant de nouvelles stratégies et en fusionnant l'approche individuelle et communautaire pour réaliser le développement local.

1- Récit rétrospectif de la gouvernance en Tunisie :

En 2016, la Tunisie a lancé le projet de «généralisation du système municipal» sur l'ensemble du pays, qui est fondé sur la logique de gouvernance en substituant la logique gouvernement.

2- L'application de la bonne gouvernance en service social :

2-1- présentation générale :

La bonne gouvernance se base sur le traitement des problèmes sur l'ensemble du territoire, pareille à la méthodologie communautaire en service social. Dans cette démarche la première étape est la plus importante dans laquelle le travailleur social doit faire un projet d'intervention intégrée contenant :

Une étude du secteur plus vaste que le travailleur social le fait d'habitude, c'est une étude qui enveloppe : les caractéristiques sociodémographiques d'une population, les ressources formelles et informelles disponibles, les ressources naturelles et humaines, les associations travaillant dans le secteur quel que soit leur domaine, les personnes et les partis références, les caractéristiques géographiques, la particularité territoriale, la nature d'habitat par quartier ...

A l'achèvement de ce projet, on aura une identification de chaque phénomène existant avec localisation spatiale et notification de ses causes et ses effets. De ce fait on aura une cartographie des problèmes.

Pour que ce projet soit crédible, les attentes et les opinions des participants devront être respectées. Il doit être également dynamique face aux nouveaux phénomènes sociaux qui peuvent éventuellement se produire. C'est-à-dire, faire la mise à jour de besoins des usagers.

L'étape suivante consiste à faire un tableau de bord qui met en relief des suggestions, le plan d'action, le calendrier qui précise le temps nécessaire pour chaque étape, les intervenants, les contraintes attendues et inattendues,

Le travailleur social ne va pas donner des « solutions » mais il va apporter son projet à l'égard de la communauté pour discuter là-dessus en séance publique et les citoyens vont donner leurs avis et classer leurs priorités selon les capacités et les ressources...

2-2- les atouts :

✓ Cette approche est réalisable et ne dépasse pas les capacités et les efforts du travailleur social, singulièrement que l'affectation des travailleurs sociaux aux unités locales de la promotion sociale en Tunisie est basée sur un découpage territorial et chaque travailleur a un secteur d'intervention géographiquement limité.

- ✓ La participation des compétences et capacités locaux, permet de s'investir sur les performances disponibles et les enrichir.
- ✓ Le travailleur social peut utiliser les données collectées par les recensements. recensement général de la population et de l'habitat et le recensement général des immeubles bâtis et non bâtis.
- ✓ Dans le cadre de la décentralisation de l'administration les collectivités locales vont jouer le rôle moteur, donc le travailleur social va réaliser son projet et va pratiquer la nouvelle démarche en s'appuyant sur les nouveaux pouvoirs.
- ✓ Le travailleur social va découvrir la spécificité la plus minuscule de son secteur du travail c'est qui va faciliter ses interventions individuelles.

Un autre point fort qui va nous aider à pratiquer cette approche c'est l'importance des principes sur lesquels se base notre intervention.

2-3- Les principes de la bonne gouvernance :

- ✓ La transparence :

Respecter le secret professionnel et protéger la vie privée sont des principes fondamentaux du métier, mais être transparent avec les usagers et les autres intervenants est un postulat de base de notre approche.

Travailler dans un cadre de transparence avec l'accès à l'information, sert aussi à éviter les soupçons de corruption et à renforcer la confiance, qu'on a vraiment besoin.

- ✓ la représentation et participation :

Les usagers sont placés au cœur de l'intervention sociale et ils sont impliqués d'une manière clairement définie dans notre proposition dès la première étape. Ce principe s'appuie sur l'approche participative et l'approche globale c'est le noyau de la méthodologie communautaire.

- ✓ Gestion financière saine :

La bonne gouvernance exige la mise en place d'une stratégie d'autofinancement avec l'appel aux ressources propre gestion financière est assurée avec prudence et optimisation, et la société civile se mobilise pour défendre ses projets.

✓ Protection des droits de l'Homme :

La diversité culturelle est considérée comme une richesse et des efforts sont entrepris en permanence pour s'assurer que tous les citoyens ont un rôle à jouer dans leur communauté locale, qu'ils s'identifient à elle et qu'ils ne s'en sentent pas exclus et ils sont traités en égalité.

✓ Décentralisation :

Grace à la décentralisation, le travailleur social sera l'axe de toute intervention c'est lui le meilleur connaisseur du territoire. C'est lui qui a élaboré une étude globale d'une fonction rationnelle, qui prend en compte les valeurs humaines. C'est lui qui a analysé les points forts et les points faibles de sa délégation, les capacités, les performances réelles, les ressources naturelles et humaines....

Conclusion

Les capacités professionnelles et personnelles du travailleur social s'imposent en lui nominant de diriger le dialogue et la discussion entre ces participants pour assurer la bonne gouvernance. La bonne gouvernance suppose un climat favorable aux changements en vue d'atteindre les meilleurs résultats. Il est instauré, en outre, un cadre législatif et institutionnel. Or, il nous faut une gouvernance de reformes.